



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail des pêcheries traditionnelles Mercredi 16 Avril 2019 – Lanester

Le président du Groupe de travail, Nicolas Fernandez Munoz, a demandé aux membres de faire preuve d'indulgence face à la nouvelle tâche qui lui incombe comme Président de Groupe et a demandé une collaboration de tous. Il a ensuite demandé si il y avait des commentaires sur le compte rendu de la précédente réunion qui a été approuvé à l'unanimité par les membres présents. Nicolas Fernandez Munoz a indiqué aux membres que la présentation de l'AZTI a été annulée et remplacée par une présentation sur le Puffin de Baléares. Ainsi modifié, l'ordre du jour a été validé par l'ensemble des membres.

### **1. Limite de la teneur en plomb dans la montre radiée (*Dosinia exoleta*)**

José Antonio Pérez Sieira, président de la fédération de cofradías galiciennes et Juan José Rial Millán (OPP Pontevedra) ont effectué une présentation (disponible sur le site du CC Sud) rappelant les résultats des études scientifiques menées sur cette espèce et la bioaccumulation du plomb. Ils souhaitent obtenir le soutien du CC Sud afin d'appuyer leur demande de modification de la teneur limite en plomb dans les coquillages au vu du faible transfert du plomb des coquillages aux mammifères (rat).

Miren Garmendia (OPEGUI), Serge Larzabal (CNPMEM), Nicolas Michelet (CNPMEM) et Aurelio Bilbao (OPESCAJA), ont indiqué que cette espèce n'était pas d'importance dans leurs zones respectives, et qu'ils ne s'opposeraient donc pas à un avis sur le sujet. Cependant, ils demandent à ce que les résultats des études scientifiques soient annexés à l'avis, et les demandes précisés. Une confusion sur les niveaux de plomb organiques et inorganiques limités réels et souhaités n'ayant pas été résolu entièrement pendant la réunion.

Juan Manuel Trujillo (ETF), a cependant souligné que même si le Groupe de travail appuyait cette demande, modifier un règlement européen sera difficile.

Ursula Krampe a transmis les messages suivants aux membres :

-Les DG MARE et SANTE sont conscientes du problème. Les États Membres ont été invités à communiquer les données disponibles à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

-La DG SANTE demandera à l'EFSA d'extraire les données en octobre, après l'expiration du délai de collecte des données. Nous devons d'abord vérifier s'il s'agit d'un problème local (uniquement l'Espagne) ou généralisé.

-En cas de problème généralisé, une demande éventuelle d'évaluation de «l'étude de biodisponibilité» à l'EFSA pourrait être examinée par le groupe de travail sur les contaminants industriels et environnementaux de la mi-décembre.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Finalement, les représentants galiciens devront préciser leurs demandes avant qu'un avis soit proposé au Comité Exécutif du CC Sud.

## **2. FEAMP**

Ursula Krampe, représentante de la Commission Européenne a indiqué aux membres que le Parlement a adopté ce règlement en première lecture le 4 Avril. Certains éléments techniques seront étudiés au Conseil d'octobre. La Commission est par ailleurs très concernée par le risque d'augmentation de la capacité de pêche engendrée par la possibilité de construction de nouveaux navires.

Juan Manuel Trujillo (ETF) a rappelé l'importance du renouvellement de la flotte pour améliorer la sécurité, le confort à bord et la relève générationnelle. Ursula Krampe a alors répondu que la Commission s'inquiète du fait que l'augmentation en tonnage va au-delà de la stricte augmentation pour améliorer la sécurité. Serge Larzabal (CNP MEM) a affirmé que d'autres systèmes, tels que les TAC, permettaient d'empêcher l'augmentation de la capacité, il est nécessaire que les bateaux aient plus d'espaces pour notamment se tourner vers des moteurs moins polluants.

Jorge Campos Ucles (Federation andalouse de Cofradias) a mis l'accent sur le fait que les aides FEAMP destinés aux équipages ne doivent pas être liées aux aides destinées aux armateurs, en particulier si les armateurs n'en bénéficient pas.

Luis Vicente (ADAPI) a invité la Commission à faire preuve de plus de transparence, à plus de fondements et à être vigilante sur la compatibilité des différents règlements. Ce que Nicolas Fernandez Munoz a également souligné.

Ursula Krampe a invité les membres à transmettre, via le secrétariat du CC Sud, leurs commentaires à la Commission.

## **3. Espèces invasives**

Nicolas Fernandez Munoz a présenté Marta Florido (Université de Seville) qui a fait une présentation sur une algue invasive : la *Rugulopterix Okamurae* (présentation disponible sur le site du CC Sud). Ces algues, venant du Japon et de Corée par les eaux de ballaste, perturbent fortement l'écosystème local et les activités humaines, dont la pêche. Marta Florido a présenté le fonctionnement biologique de l'algue et la manière dont elle colonise les milieux.

Mariano Garcia (Fédération Andalouse de Cofradias) a ajouté que si ce problème est aujourd'hui uniquement espagnol, l'algue va sans nul doute se propager dans d'autres



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

zones européennes. Mariano Garcia souligne également un manque de coopération entre les différentes universités de recherche sur ce sujet. Finalement, Jorge Campos a conclu que, en plus de cette algues invasives il existe également un problème avec le crabe bleu, ces problèmes d'espèces invasives sont les prix à payer de la mondialisation, tout comme le sont le changement climatique et les micro plastiques, les CC doivent selon lui ce saisir de ces questions.

Nicolas Fernandez Munoz a également souligné l'impact du changement global sur les activités de pêche et souhaite envoyer au secrétariat un rapport sur le sujet des espèces invasives.

#### **4. Article 17 PCP**

Raul Garcia (WWF) a introduit le sujet en effectuant une lecture de l'article 17 de la PCP. Cet article est selon lui peu utilisé, et toutes les flottes ont la capacité de s'améliorer sur la question de la durabilité (dont les paramètres restent à déterminer), des recommandations sur les méthodologies à suivre pourraient donc être exprimées par le CC Sud.

Sergio Lopez (OPP Lugo) Jorge Campos Ucles (Federation Andalouse de Cofradias) et a précisé que ce sujet était d'échelle nationale et donc difficile à commenter au sein d'un CC.

Ken Kawahara (Plateforme Petite Pêche artisanale) a remercié Raul Garcia d'introduire ce sujet dans les discussions du CC Sud. Selon lui, même si le sujet est national, il existe tout de même une obligation européenne : l'article 17 étant présent dans un règlement communautaire, une certaine homogénéité doit être appliquée. Ken Kawahara, a ensuite présenté la situation française, où selon lui l'article n'est pas appliqué. Ken Kawahara a appuyé son propos par deux exemples : la répartition de quota de Thon rouge, auquel la petite pêche n'a pas accès et la gestion du Bar dans le golfe de Gascogne, ou une limite de 50kg par jour et par bateau est appliquée sans distinction de taille des navires et donc sans applications des critères environnementaux et sociaux pourtant connus. Pour ces raisons, l'Etat français devrait selon lui être attaqué devant la cour de justice européenne.

Miren Garmendia (OPEGUI) rejoint Sergio sur le fait que la distribution des quotas est un sujet d'échelle nationale, chaque Etats Membres suit une méthodologie différente et l'unifier à l'échelle européenne lui semble impossible. L'Union Européenne a en revanche l'obligation d'encourager les bonnes pratiques.

Julien Lamothe (ANOP) a également souligné la difficulté d'harmonisation des règles de gestion (d'autres outils que les quotas étant également utilisés). Julien Lamothe est ensuite revenu sur les propos de Ken Kawahara et a précisé que l'article 17 est repris, mot pour mot, dans la loi française. La gestion du Thon rouge est selon lui un exemple



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

d'une gestion qui réserve une part à la pêche artisanale et la limitation des captures de bar protège selon lui les petits navires, n'effectuant pas de distinctions entre les tailles de navires, tous ont la même règle.

Cette réponse a alors été commenté par Anne-Marie Vergez (Plateforme Petite Pêche Artisanale), si selon elle des efforts ont été faits par la France en Méditerranée, ce n'est pas le cas dans l'Atlantique. Finalement, elle a fait part de son ressenti : « J'ai plus vu des gens lutter contre le débarquement des rejets que pour une pêche durable au CC Sud ».

Juan Manuel Trujillo (ETF) a appelé à une meilleure définition de la pêche artisanale, la taille des navires n'étant pas un critère suffisant. Cet article n'est pas adapté selon lui à la réalité des pêches, ce que soutient également Torcuato Teixeira (Pescagalicia).

## **5. Présentation Puffin de Baléares**

Michel Ledard (DREAL Bretagne) et Nyls De Pracontal (Consultant PNA Puffin) ont présenté les paramètres biologiques du Puffin de Baléares, une espèce menacée d'extinction ainsi que les points d'interaction de cette espèce avec les activités humaines. Un plan d'actions national vient seulement de débuter en France, mais des actions sont déjà en cours en Espagne depuis 2011. Michel Ledard et Nyls De Pracontal appellent donc à plus de coordination et d'échanges entre les deux Etats Membres sur ce sujet. Ils proposent notamment d'organiser un séminaire avec les représentants du secteur afin d'améliorer l'échange de connaissances. Ils souhaitent ainsi que le CC Sud agisse comme intermédiaire et se charge de relayer les informations, ce que le secrétariat a accepté.

Nicolas Fernandez Munoz, a souligné qu'effectivement l'Espagne travaille sur ce sujet, et que certaines pêcheries ont déjà été identifiées comme plus impactantes, la pêche récréative devant aussi être considérée, au vu de l'augmentation du nombre d'adeptes.

### **Bilan :**

- **L'avis sur la limite en plomb dans les coquillages doit être retravaillé avant d'être présenté aux membres du Comité exécutif.**
- **Les membres peuvent transmettre à la Commission via le secrétariat leurs interrogations concernant le FEAMP.**
- **Nicolas Fernandez Munoz transmettra au secrétariat un rapport concernant les problèmes posés les espèces invasives.**



---

6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

- **Les membres seront tenus informés des avancées du programme français sur le Puffin des Baléares.**